Envoyé en préfecture le 10/06/2026
Reçu en préfecture le 10/06/2026
Publié le
ID : 035-213503261-20260605-2026060070-DE

Département d'Ille & Vilaine
Canton de Val-Couesnon

Commune
SENS DE BRETAGNE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 05 JUIN 2026

L'an deux mil vingt-six, le vendredi 5 juin à dix-neuf heures, les membres du Conseil Municipal de la Commune de SENS DE BRETAGNE dûment convoqués se sont réunis à la Mairie, en séance publique, sous la Présidence de Madame la Maire, Madame Véronique SENTUC.

Date de convocation du Conseil Municipal : 29 MAI 2026
Nombre de conseillers en exercice : 23
Nombre de conseillers présents :18
Nombre de votants : 22
Etaient présents : Mme SENTUC Véronique, M. MALIDOR Olivier, Mme VOISIN Mélanie, M. DANIEL Erwan, Mme GASNIER Valérie, M. RUBAT Jean-François, M. DUROCHER Damien, Mme PALLIER Charlotte, Mme POILLONG Delphine, M. BELLAMY Bruno, M. GUINNEBAULT Alain, , M. DUVAL Franck, M. THEISEN Yves, M. LUNEL Roger, M. CASIMIR Cédric, Mme ROLLET Patricia, Mme DAMIDE Gaëlle, Mme LAMARRE Caroline.
Etaient absents excusés : Mme FUNCK Annicée, M. GRIGNON Noël, Mme MAUCHIEN Magalie, Mme VIEL Estelle,.
Etaient absents : M. THUAU Elvis
Pouvoirs : Mme FUNCK Anicée donne pouvoir à M. BELLAMY Bruno, M. GRIGNON Noël donne pouvoir à Mme SENTUC Véronique, Mme MAUCHIEN Magalie donne pouvoir à Mme VOISIN Mélanie, Mme VIEL Estelle donne pouvoir à M. DANIEL Erwan.

202606_070 ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION AU JUDO CLUB SAINT AUBIN D'AUBIGNE

Mme Valérie GASNIER, adjointe aux finances, expose :

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses dispositions relatives aux subventions accordées par les collectivités territoriales,

Considérant les relations entre la commune et les associations sportives fréquentées par les habitants du territoire,

Considérant l'intérêt pour la commune de soutenir les activités sportives et de favoriser la pratique du judo auprès des jeunes administrés,

Considérant que le Judo Club de Saint-Aubin-d'Aubigné compte 26 adhérents domiciliés à Sens-de-Bretagne,

Considérant que le dossier de demande de subvention a été dûment complété et qu'il répond aux critères d'attribution définis par la commune,

Envoyé en préfecture le 10/06/2026
Reçu en préfecture le 10/06/2026
Publié le
ID : 035-213503261-20260605-2026060070-DE

Département d'Ille & Vilaine
Canton de Val-Couesnon

Commune
SENS DE BRETAGNE

Il est proposé d'attribuer une subvention d'un montant de 166,40 € au Judo Club de Saint-Aubin-d'Aubigné, afin de soutenir ses activités et de contribuer au développement de la pratique sportive sur le territoire.

Le Conseil municipal,
à l'unanimité des membres présents et représentés, décide :

- d'**ATTRIBUER** une subvention d'un montant de 166,40 € au Judo Club Saint-Aubin-d'Aubigné ;
- **DIRE** que les crédits nécessaires sont imputés sur le Budget principal de la commune- article 65758 (subventions de fonctionnement aux associations et autres personnes de droit privé)
- **AUTORISER** Madame la Maire à procéder au versement de la subvention susvisée.
- **PRECISE** que les associations bénéficiaires devront, le cas échéant, fournir les pièces justificatives prévue par la réglementation en vigueur.

Pour extrait conforme,

Madame la Maire
Véronique SENTUC

MAIRIE de SENS de BRETAGNE
35 (Ille-et-Vilaine)